

# ELECTIONS 2020

## Devenir membre du CA de l'AFSP Elire vos représentant.e.s



### Du 29 mai au 6 juin 2020 vous serez invité.e à élire par vote électronique vos représentant.e.s au Conseil d'Administration de l'AFSP.

En mai 2020, 12 mandats de 4 ans arrivent à expiration, ceux de Céline Braconnier, Hélène Combes, Dorota Dakowska, Marine de Lassalle, Didier Georgakakis, Florence Haegel, Thomas Lindemann, Michel Mangenot, Eric Phelippeau, Christophe Roux, Nicolas Sauger, Andy Smith.

### Un appel à candidatures est ouvert du 16 mars au 29 avril 2020.

Voici un extrait du règlement électoral concernant l'élection des membres du Conseil d'Administration de l'AFSP :

▶ Ne peuvent être élu.e.s que les membres de l'Association à jour de leur cotisation 2020 et ayant fait officiellement acte de candidature.

- Le dépôt officiel de candidature est effectué par courrier électronique à l'adresse [afsp@sciencespo.fr](mailto:afsp@sciencespo.fr) et à destination de la Présidente de la Commission électorale, Mme Nonna Mayer. (N.B : La commission électorale est composée de Assia Boutaleb, Nonna Mayer et Andy Smith. Elle est présidée par Nonna Mayer.)

- La candidature sera confirmée par un accusé de réception provenant du mail [afsp@sciencespo.fr](mailto:afsp@sciencespo.fr). Sans l'accusé de réception, la candidature n'aura pas été enregistrée. Les candidat.e.s concerné.e.s devront s'assurer de la bonne réception de leur candidature dans un tel cas.

- Pour être valide, l'acte de candidature doit comporter :

- Une lettre signée faisant état de leur candidature au CA
- Une photo, avec droit d'usage pour l'AFSP de cette photo
- Une profession de foi, comprenant 2500 signes espaces compris maximum
- Une courte présentation biographique en 2500 signes maximum également

▶ Ne peuvent voter que les membres de l'AFSP à jour de leur cotisation à la date du 29 avril 2020.

▶ Au cas où un deuxième tour de scrutin serait nécessaire, ce dernier est organisé 7 jours au moins, 15 jours au plus, après l'annonce des résultats du premier tour de scrutin. Lors de ce second tour de scrutin, ne peuvent se représenter que les candidat.e.s présent.e.s au premier tour.

▶ La majorité requise est la majorité absolue au premier tour (la moitié plus une voix des suffrages exprimés) et la majorité simple au second tour.

#### Calendrier des opérations électorales :

- ▶ 16 mars 2020 Appel à candidatures
- ▶ 29 avril 2020 Date limite de dépôt des candidatures
- ▶ 29 mai 2020 Ouverture du vote électronique
- ▶ 6 juin 2020 Clôture du vote électronique
- ▶ 9 juin 2020 Résultats par voie électronique

#### En cas de second tour :

- ▶ 17 juin 2020 Ouverture du vote électronique
- ▶ 24 juin 2020 Clôture du vote électronique
- ▶ 25 juin 2020 Résultats par voie électronique

#### Informations :

- ▶ Vous pouvez consulter les statuts de l'AFSP et l'intégralité du règlement électoral concernant l'élection des membres du CA ici : [www.afsp.info/association/presentation/](http://www.afsp.info/association/presentation/)
- ▶ Vous pouvez retrouver les professions de foi des élections 2018 ici : [www.afsp.info/devenir-membre-du-conseil-dadministration-de-lafsp-en-2018/](http://www.afsp.info/devenir-membre-du-conseil-dadministration-de-lafsp-en-2018/)

Pour défendre votre discipline, votez du 29 mai au 6 juin 2020 !